

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 03 JUIN 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **trois** du mois **de juin** à **14 h 05**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **28 mai 2019**.

Date d'affichage : **28 mai 2019**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL – Denis MALOSSANE -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2019/25 Pour : 06 Contre : 01 Abstention : 00

**OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE APPROUVANT LE PROJET DE
CONVENTION CADRE DE GESTION DES BERGES DE LA RETENUE DE QUINSON**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune avait en décembre 2012, passé avec EDF et la DREAL une convention relative à la gestion des berges de la retenue de QUINSON.

Il ajoute que cette année, les services EDF ont prévenu la commune que depuis 2017 de nouvelles procédures de mises en concurrence devaient intervenir en cas de renouvellement ou de nouvelles demandes d'occupation temporaire de ces berges.

Monsieur le Maire propose, afin d'intégrer ces changements, d'approuver une nouvelle convention présentée par EDF.

Il donne lecture du projet de convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral N° 2018-327-003 du 23 novembre 2018, portant règlement particulier de police de la navigation de plaisance, des activités sportives et de loisirs sur le plan d'eau d'ESPARRON DE VERDON formé par le barrage de GREOUX et des plans d'eau formés par la retenue de QUINSON dans les départements du Var et des Alpes de Haute Provence ;

Vu l'ordonnance N° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relatif à la propriété des personnes publiques ;

- **DONNE** un accord de principe au projet de convention cadre de gestion des berges de la retenue de Quinson tel que proposé par EDF et présenté par Monsieur le Maire ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

Acte rendu exécutoire :
par sa notification en recommandée avec accusé de réception N°
et visa des services de la Sous - Préfecture de Forcalquier du